

Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

N° PL/21.053041

*En application de l'article R 321-15 du Code de la Route
et de l'Arrêté du 22 juin 2016 modifiant l'Arrêté du 18 novembre 2005
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC supérieur à 3,5 tonnes.*

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motorcycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale	:	GARNIER SAS
Usines/Ateliers	:	ETABLISSEMENT GARNIER Zone Industrielle du Terras 53101 MAYENNE (France)
Gammes de véhicules	:	N2 / N3 / O3 / O4
Périmètre évalué	:	Procédures d'assurance de la qualité.
Date de la qualification	:	7 avril 2021
Date de limite de validité	:	9 mai 2024



Cyril MAINGOT
Secrétaire de la Marque
Certification, Audits et Inspections

